



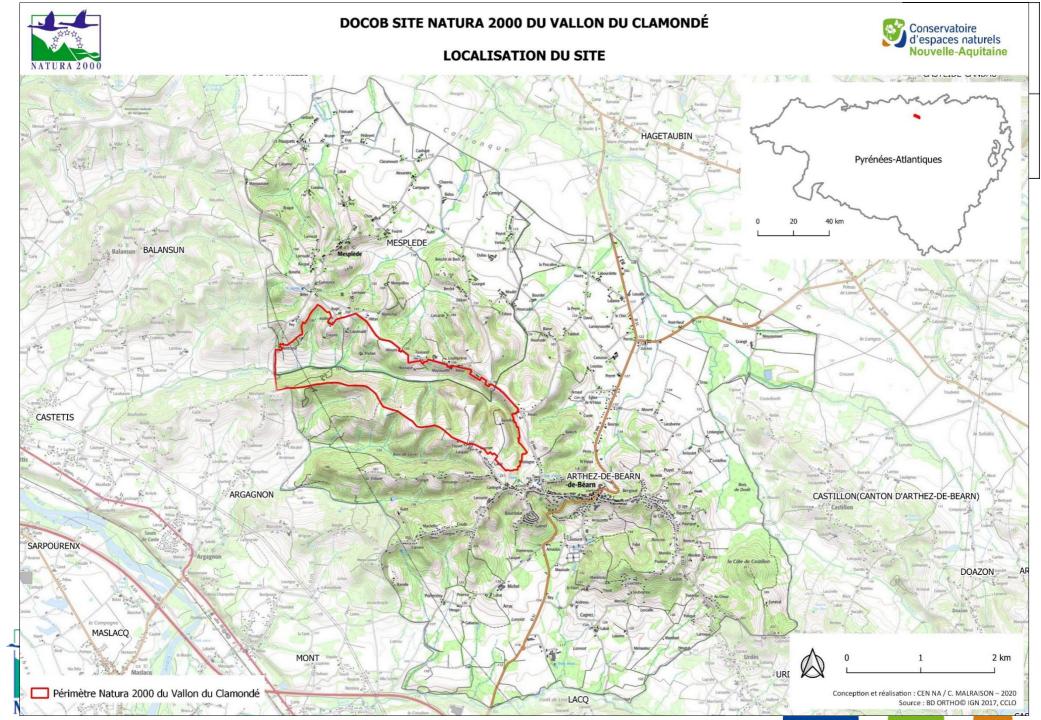
Ordre du jour



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- Rappel des points d'intérêt du site
- Rappel des objectifs de conservation et définition des priorités
- Proposition de fiches actions
- Proposition de Charte Natura 2000
- Validation du Document d'objectifs complet







Vallon du Clamondé Habitats

7 habitats d'intérêt communautaire









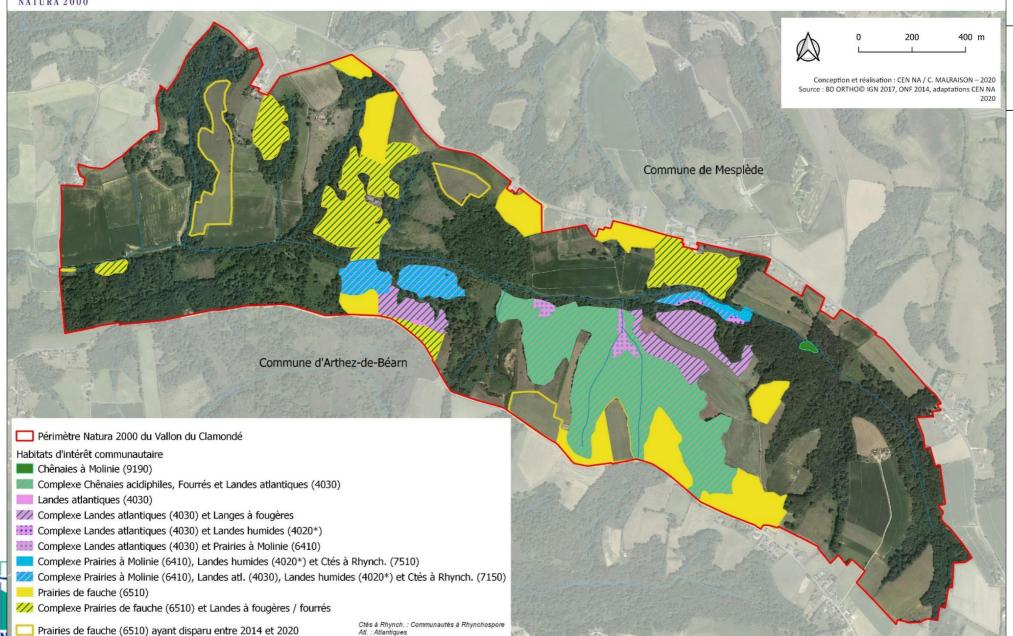




DOCOB SITE NATURA 2000 DU VALLON DU CLAMONDÉ

HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE







Vallon du Clamondé : Espèces



10 espèces d'intérêt communautaire

PRÉFET
DES PYRÉNÉES-















Vallon du Clamondé : Espèces









Vison d'Europe









Objectifs de développement durable



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIOUES

- A. Préserver et restaurer les milieux ouverts
- B. Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et ruisseaux
- C. Améliorer les habitats des espèces forestières
- D. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation
- E. Assurer l'animation du DOCOB
- F. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces et valoriser les richesses du site
- G. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB





Objectifs et priorités



PRÉFET

Objectifs de développement durable		Niveau de	Type d'objectifs			
		priorité (1)	Protéger	Entretenir	Restaurer	Communiquer
A	Préserver et restaurer les milieux ouverts	***	x	x	х	
В	Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et des ruisseaux	***	х	х	х	
С	Améliorer les habitats des espèces forestières	**	х	х	х	
D	Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation	***	х			х
E	Assurer l'animation du DOCOB	***	х			х
F	Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces et valoriser les richesses du site	**				х
G	Evaluer la mise en œuvre du DOCOB	**				х

*** : niveau de priorité élevé

** : niveau de priorité moyen

* : niveau de priorité faible





Outils de mise en œuvre du DOCOB



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- Animation du DOCOB
- Contrats Natura 2000
- Mesures Agro-Environnementales et Climatiques
- Charte Natura 2000







PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Codes des actions :

- Mesures de gestion : code G
- Mesures de suivi : code S
- Mesures de valorisation : code V
- Mesures d'animation : code A



GRILLE DE LECTURE FICHE ACTION

Code action et intitulé

Espèces visées

Habitats visés

Priorité (* ** ***)

Objectifs de l'action

Description de l'action

Outils de mise en œuvre







- A. Préserver et restaurer les milieux ouverts
 - > 001 : Restaurer et diversifier les habitats du complexe de zones humides
 - ➤ G1. Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales
 - ➤ G2. Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides





G1. Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales

Milieux humides

Papillons

Freiner la dynamique de colonisation par les ligneux, fougères et Molinie afin de limiter l'assèchement du milieu et maintenir les cortèges floristiques en place

Pour les herbacées, opérations de fauche, débroussaillage manuel ou mécanique, de gyrobroyage, d'arasement de touradons.

Pour les ligneux, opérations de débroussaillage, bûcheronnage, d'arrachage ou dessouchage (utilisation de treuil ou débardage en traction animale).

Export des rémanents et débouchés locaux si possible



G2. Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides

Milieux humides

Damier, Cuivré

Rajeunir les milieux humides en retirant la couche superficielle de sol tourbeux sur de petites zones afin de favoriser l'expression d'habitats particuliers et la réinstallation de stades pionniers de végétation.

Opérations de décapage, d'étrépage manuel ou mécanique, sur de petites zones.

Export de la couche extraite hors zone sensible.

Contrat Natura 2000







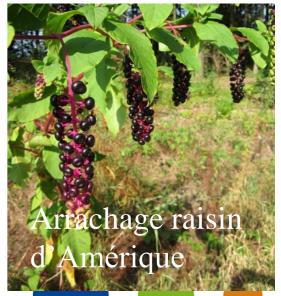


PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- A. Préserver et restaurer les milieux ouverts
 - > 002 : Restaurer et diversifier les habitats de landes atlantiques et de prairies de fauche
 - ➤ G3. Restauration des landes atlantiques
 - ➤ G4. Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche
 - > G5. Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes







Landes sèches

G3. Restauration de landes atlantiques

Lutter contre la colonisation des landes par les herbacées sociales (et notamment les fougères), les ronciers et les ligneux.

Pour des landes avec ligneux ou faciès d'embroussaillement : bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, gyrobroyage, arrachage ou dessouchage de ligneux.

Pour les landes avec fougères : coupe des frondes par débroussaillage mécanique ou manuel ou broyage ; battage des fougères (au moyen de rouleaux brise-fougère en traction animale ou motorisée).

Pour des landes âgées à sénescentes, arrachage et/ou décapage du sol pour enlever la matière organique (feutrage).



TUKA ZUUU

G4. Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche

Prairies de fauche

Améliorer et diversifier les cortèges floristiques des prairies de fauche dégradées

En fonction de l'état des prairies

- Opérations de fauche, débroussaillage manuel ou mécanique, broyage, avec export ; fauche tardive à privilégier
- 2. Amélioration du cortège floristique par épandage de foin
- 3. Conversion de cultures en prairies avec utilisation de semences locales (filière végétal local ou semences issues du vallon)



G5. Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes

Prairies de fauche et landes sèches

**

Eviter la propagation d'espèces invasives et l'altération à moyen terme des habitats en appauvrissant la diversité biologique

Chantiers d'élimination ou de limitation de plantes exotiques envahissantes.

Renouée du Japon : arrachage manuel des pieds ou fauches 6 à 8 fois/ an + pose géotextile.

Raisin d'Amérique : arrachage manuel hors période de fructification.

Herbe de la Pampa : arrachage mécanique ou manuel.

Pour toutes : export, séchage et incinération.



NATUKAZUUU





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- A. Préserver et restaurer les milieux ouverts
 - > 003 : Maintenir et développer des pratiques agricoles favorables aux habitats et aux espèces
 - > G6. Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage
 - > G7. Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif









G6. Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage

Milieux ouverts

Papillons

Maintenir les milieux ouverts et de lutter contre leur embroussaillement

Opérations de fauche, mécanique ou manuelle, ou de broyage d'entretien, avec export des produits de coupe

Prairies humides : fauche en fin d'été en fonction de la portance des sols, tous les 2 à 5 ans.

Landes : fauche tardive tous les 5 – 6 ans Opérations de fauche, débroussaillage manuel ou mécanique, broyage, avec export ; fauche tardive à privilégier

Prairies: fauche tardive annuelle (voire 2 par an)

Contrat Natura 2000 - MAEC

NATUKAZUUU

G7. Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif

Milieux ouverts

Papillons

Maintenir les milieux ouverts et de lutter contre leur embroussaillement

Opérations de gestion pastorale.

Milieux tourbeux : courte durée sur secteurs les plus portants, avec faible chargement et mise en défens zones sensibles.

Autres milieux humides : pâturage estival ou automnal extensif

Landes : pâturage estival ou automnal extensif ; pâturage tournant intéressant sur petites parcelles

Prairies : éventuellement en complément des fauches, sur le regain



NATUKA ZUUU





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

B. Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et ruisseaux

- > 004 : Préserver les habitats d'espèces
 - > G8. Mise en défens de zones sensibles
 - > A1. Assurer la non destruction des habitats

➤ A2. Adaptation des modes de gestion aux cycles des espèces à forte valeur patrimoniale







G8. Mise en défens de zones sensibles

Milieux humides

**

Papillons + Agrion

Protéger les habitats ou espèces pendant des périodes particulières

Acquisition et pose de clôtures sur de petites surfaces, pour mettre en défens des zones sensibles au piétinement

Entretien et dépose saisonnière

Contrat Natura 2000 - MAEC



Toutes

Eviter la perte d'habitats sur le Vallon

Maîtrise foncière et/ou d'usage des parcelles par des structures collectives compétentes.

Mobilisation des propriétaires et usagers des parcelles du Vallon, via la signature de la Charte et/ou les engagements contractuels.

Sensibilisation des différents publics.

Animation





Papillons + Vison

Préserver les espèces, et d'améliorer leur état de conservation

Sollicitation d'écologues spécialistes des espèces concernées (exemple : animateurs des Plans Nationaux ou Régionaux d'Action des espèces concernées).

Prise en compte des spécificités des espèces dans les contractualisations.

Rédaction de notes d'itinéraires techniques pour la prise en compte des espèces.









PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

B. Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et ruisseaux

- ➤ OO5 : Restaurer et diversifier les habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 - ➤ G9. Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laîches
 - ➤ G10. Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure





G9. Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laîches

Milieux humides

Fadet

Favoriser les déplacements du Fadet des Laîches entre les zones humides du vallon, mais également vers les populations extérieures

Opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, de gyrobroyage, d'arrachage ou dessouchage de ligneux, avec export des rémanents.

Rouvrir de petites surfaces en préservant la diversité des milieux et en recherchant une connexion entre les différents habitats favorables à l'espèce





G10. Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure

Milieux humides

Agrion

Favoriser la reproduction de l'Agrion de Mercure en augmentant les linéaires favorables à l'espèce

Opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, de fauche, de gyrobroyage sur les berges, avec export des rémanents.

Privilégier les interventions de mise en lumière par "trouées" en conservant des zones d'ombre pour le bon équilibre du milieu aquatique.









PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

B. Préserver et restaurer les habitats d'espèces des zones humides et ruisseaux

- > 006 : Préserver la qualité du ruisseau du Clamondé
 - ➤ A3. Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents
 - ➤ G11. Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires
 - ➤ G12. Gestion de la ripisylve et des embâcles







A3. Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents

Agrion, Lamproie, Cordulie, Vison

Identifier les sources potentielles de pollution susceptibles d'altérer l'état de conservation des espèces inféodées aux milieux aquatiques

Récolte et analyse des données de suivi de qualité des anciennes décharges.

Enquête sur les pratiques agricoles du Vallon

Animation





G11. Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires

Lamproie

Diminuer les utilisation de produits phytosanitaires afin de préserver une qualité de milieu compatible avec les exigences écologiques des espèces.

Mise en place de stratégie de protection des cultures alternatives aux traitements phytosanitaires.

Absence d'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur les parcelles engagées.





G12. Gestion de la ripisylve et des embâcles

**

Agrion, Lamproie, Cordulie, Vison

Diversifier la ripisylve et de renforcer ses fonctions pour le milieu aquatique et les espèces.

Opérations de bûcheronnage, débroussaillage manuel ou mécanique, sur les berges, avec export des rémanents.

Enlèvement raisonné et sélectif des embâcles préjudiciables, ou façonnage des embâcles (étêtage, replacement pour protection de berges, ...)







PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- C. Améliorer les habitats des espèces forestières
 - > 007. Conserver et améliorer les capacités d'accueil des insectes saproxyliques
 - ➤ G13. Développement de bois sénescents
 - ➤ G14. Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques

Proposition de modification par rapport au dernier COPIL

> G15. Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés







G13. Développement de bois sénescents

**

Maintenir sur pieds des arbres morts ou sénescents, afin d'accroître les capacités d'accueil des espèces liées aux vieux arbres.

Maintien sur pied pendant 30 ans d'arbres isolés, sans opération de sylviculture.

Maintien d'îlots de sénescence pendant 30 ans, sans opérations de sylviculture, sur une surface minimale de 0,5 ha, présentent au minimum 10 tiges par hectare.

Les arbres choisis ont des cavités, fissures, branches mortes...



G14. Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques

**

Coléoptères

Améliorer les habitats favorables aux insectes saproxyliques, en développant des pratiques favorables de taille d'arbres

Emondage, taille en têtard, coupe d'arbres, sans objectif de production.

Eventuellement travaux d'éclaircie à réaliser autour des arbres présentant des cavités propices au Pique-Prune, et des travaux de taille sur des sujets proches.





G15. Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés

**

Coléoptères

Accroître le réseau d'habitats favorables aux insectes saproxyliques, et de faciliter leurs déplacements

Taille de haie, élagage, recépage, taille en têtard. Intervention manuelle à privilégier. Proscrire les entretiens à l'épareuse qui blessent les arbres.

Export des rémanents et produits de coupe.





Actions proposées

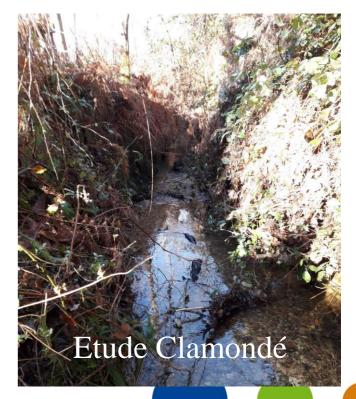


D. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation



- > 008. Mieux évaluer l'état de conservation des habitats
 - ➤ S1. Actualisation de la cartographie des habitats et évaluation de leur état de conservation
 - ➤ S2. Etude hydromorphologique du ruisseau du Clamondé







Tous

Mettre à jour la cartographie des habitats sur le vallon et d'évaluer leur état de conservation

Parcours du site, relevés phytosociologiques, caractérisation des habitats et cartographie.

Evaluation de l'état de conservation des habitats : évolution des surfaces au sein du site, structure et fonctionnalités, altérations subies.

En priorité sur l'habitat de prairie de fauche puis sur le complexe de zones humides



S2. Etude hydromorphologique du ruisseau du Clamondé

Milieux humides

Cordulie, Lamproie, Vison

**

Dresser un état des lieux de la qualité hydromorphologique du ruisseau, afin de mieux comprendre les processus dynamiques en jeu sur le site

Collecte et analyse de données

Prospection du linéaire pour l'évaluation des caractéristiques hydromorphologiques du réseau hydrographique

Sur certains secteurs, relevés topographiques de profils en travers des zones humides riveraines jusqu'au lit du ruisseau.





Actions proposées



D. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation



- ➤ OO9. Mieux connaître les populations d'espèces à forte valeur patrimoniale et évaluer leur état de conservation
 - ➤ S3. Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces pour mieux définir l'état des populations







S3. Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces pour mieux définir l'état des populations

Toutes

Mieux connaître les populations d'espèces et leur état de conservation sur le site.

Adapter les méthodologies d'inventaires et de suivis aux niveaux de connaissance et aux enjeux que représentent les espèces

Espèces inscrites au FSD

Espèces susceptibles d'être présentes (chiroptères, Ecrevisse à pattes blanches, Chabot)

Espèces à forte valeur patrimoniale (Azuré des mouillères)





Actions proposées



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

D. Améliorer la connaissance des habitats et des espèces, et leur état de conservation

- > 0010. Poursuivre la veille écologique
 - > S4. Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation





Toutes

Evaluer l'efficacité des mesures de gestion sur les milieux, et de mieux comprendre les éventuelles évolutions des habitats et les tendances évolutives des espèces

- 1. Définition et mise en œuvre de suivi de l'efficacité des mesures sur les habitats et les espèces.
- 2. Définition et mise en œuvre d'autres suivis utiles à la compréhension de l'évolution des milieux (suivis piézométriques, pluviométriques, hydrologiques, hydrobiologiques, physico-chimiques





Actions proposées



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

E. Assurer l'animation du DOCOB

- ➤ OO11 : Favoriser l'engagement des acteurs locaux et concilier les usages
 - > A4. Animation du DOCOB
- ➤ OO12 : Favoriser la coordination avec les autres programmes ou autres sites
 - > A4. Animation du DOCOB





Assurer une dynamique sur le Vallon, pour la préservation et la gestion des espaces naturels remarquables

- Mise en œuvre des mesures contractuelles (Contrats Natura 2000 et MAEC)
- 2. Mise en œuvre de la Charte Natura 2000
- 3. Mise en œuvre des mesures non contractuelles
- 4. Mise en œuvre et coordination des suivis scientifiques, veille et enquête des pratiques agricoles
- 5. Communication et sensibilisation
- 6. Suivi des politiques publiques
- 7. Missions administratives générales



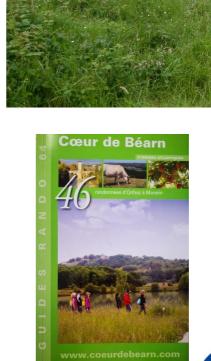
Actions proposées



DDÉEET

F. Sensibiliser et valoriser

- ➤ OO13. Sensibiliser le public à la préservation des habitats et des espèces
 - V1. Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs
- > 0014. Valoriser les richesses du site
 - ➤ V2. Valorisation du site via différents supports





Toutes

Faire connaître les habitats et les espèces pour susciter l'appropriation du vallon et donc sa préservation par différents publics

**

Visites du site à destination de différents publics

Sorties thématiques, conférences, réunions publiques, expositions

Animations avec les établissements scolaires, centres de loisirs, lycées agricoles

Organisation de chantiers bénévoles

Organisation d'un concours prairies fleuries

Animation

V2. Valorisation du site via différents supports

Tous

Toutes

Valoriser les richesses naturelles du site, afin de favoriser l'appropriation du vallon et donc sa préservation

Conception et diffusion de supports pédagogiques.

Réflexions pour la création d'un sentier pédagogique et/ou d'interprétation.

Intégration d'informations relatives aux richesses du site dans les documents touristiques.

**

Prise en compte du site dans le Plan Local de Randonnée.

Création d'un site internet dédié.

Animation



Actions proposées



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

- G. Evaluer la mise en œuvre du DOCOB
 - ➤ OO15. Suivre et évaluer l'impact des mesures de gestion sur les habitats et les espèces
 - > S4. Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation
 - > 0016. Suivre la mise en œuvre du DOCOB
 - > A4. Animation du DOCOB
 - ➤ OO17. Actualiser ou réviser le DOCOB
 - > A4. Animation du DOCOB



Récapitulatif des actions et priorités

Actions	Priorité
G1. Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales	***
G2. Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides	***
G3. Restauration des landes atlantiques	***
G4. Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche	***
G5. Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes	**
G6. Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage	***
G7. Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	***
G8. Mise en défens de zones sensibles	**
G9. Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laîches	***
G10. Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure	**
G11. Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires	***
G12. Gestion de la ripisylve et des embâcles	**
G13. Développement de bois sénescents	**
G14. Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques	**
G15. Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés	**

Récapitulatif des actions et priorités

Actions	Priorités
S1. Actualisation de la cartographie des habitats et évaluation de leur état de conservation	***
S2. Etude hydromorphologique du ruisseau du Clamondé	**
S3. Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces pour mieux définir l'état des populations	***
S4. Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation	***
A4. Animation du DOCOB	***
V1. Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs	**
V2. Valorisation du site via différents supports	**







Principes

ES-ES

- Constituée d'une liste d'engagements (non rémunérés et contrôlables par l'État) contribuant à la réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces
- Peut contenir aussi des recommandations pour sensibiliser l'adhérent
- Engagements et recommandations de portée générale
- Engagements et recommandations propres à chaque milieu





PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Modalités d'adhésion

- Adhésion d'un propriétaire ou mandataire de parcelles situées au sein du site Natura 2000
- Adhésion pour une ou plusieurs parcelles
- Adhésion gratuite pour une durée de 5 ans









PRÉFET DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Contreparties

- Exonération de la taxe foncière sur le non bâti
- Garantie de gestion durable des forêts
- Exonération de ¾ des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations







• Engagements de portée générale :

□ Autoriser l'accès à la structure animatrice et aux experts scientifiques pour la réalisation des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ainsi qu'au personnel chargé des opérations de lutte contre les plantes invasives dans le cadre d'opérations organisées.
□ Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment et modifient les mandats lors de leur renouvellement.
□ Communiquer ses interventions éventuelles de gestion ou de travaux sur les terrains sur lesquels la structure animatrice du site signale la présence d'habitats et/ou d'espèce(s) d'intérêt communautaire.
□ Ne pas introduire de façon volontaire d'espèces végétales et animales exotiques et/ou invasives
□ Ne pas entreposer de déchets.





• Recommandations de portée générale :

☐ Limiter l'apport direct d'amendements organiques et minéraux, et de pesticides
 □ Eviter de réaliser des travaux mécaniques d'entretien lourds à certaines périodes perturbantes pour la faune et la flore
□ Utiliser de préférence des huiles biodégradables
□ Solliciter la structure animatrice pour des conseils quant aux techniques d'exploitation des terrains et à leurs impacts éventuels
□ Prévenir la structure animatrice de toute observation d'espèce animale d'intérêt communautaire et de toute observation d'espèces animales invasives
☐ Informer la structure animatrice de toute dégradation sur le site
☐ Participer dans la mesure du possible aux réunions de concertation et aux animations organisées par la structure animatrice
☐ Signaler à la structure animatrice du site les projets de travaux ou de changement de destination des parcelles





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Prairies et landes

Engagements:

- □ Ne pas détruire les habitats (pas de retournement, de boisement volontaire, de mise en culture par sur semis ou réensemencement, de nivellement, d'irrigation...).
- □ Ne pas utiliser de traitement phytosanitaire.
- □ Ne pas laisser de déchets de quelque nature que ce soit liés aux opérations d'entretien.









PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Prairies et landes

Recommandations:

- ☐ Privilégier les interventions tardives (juillet pour les prairies et septembre pour les landes).
- □ Privilégier une fauche centrifuge favorable à la survie des espèces animales présentes.
- □ En cas d'entretien par pâture, privilégier une charge moyenne de pâture inférieure ou égale à 1 UGB/ha/an.







PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Terres arables

Engagements:

- □ Ne pas créer de nouveaux drains
- ☐ Conserver les éléments paysagers structurants (infrastructures agro-écologiques) : haies, arbres isolés, murets, talus







PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Terres arables

Recommandations:

- □ Privilégier les alternatives à l'utilisation de traitements phytosanitaires (rotation de cultures, désherbage mécanique, techniques de faux-semis, travail du sol, bandes fleuries pour favoriser les auxiliaires, etc.)
- Eviter de restaurer des drains existants







PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIOUES

Milieux humides

Engagements:

- Ne pas modifier la nature des zones humides par drainage
- □ Ne pas procéder à la destruction mécanique ou chimique du couvert végétal (désherbage chimique, labour...), ni à une mise en culture, avec ou sans labour, y compris par sur semis et réensemencement.
- □ Ne pas utiliser de traitement phytosanitaire.
 - Ne pas réaliser de boisements volontaires sur ces zones.





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Milieux humides

Recommandations:

- ☐ En cas d'entretien, intervenir pendant les périodes les moins perturbantes pour la faune et la flore. Solliciter la structure animatrice pour définir les modalités d'intervention.
- ☐ En cas de fauche ou de gyrobroyage, favoriser une fauche centrifuge.
- ☐ Limiter au maximum la pénétration d'engins et de véhicules, ainsi que le stockage de matériel.
- □ En cas d'entretien par pâturage, respecter une charge moyenne inférieure ou égale à 0,8 UGB/ha/an et évacuer le bétail lorsque les terrains sont engorgés ou inondés





Cours d'eau, berges et boisements rivulaires

PRÉFET DES PYRÉNÉES-

 Engagements 	_:
---------------------------------	----

□ Sauf opération indispensable ou planifiée par un organisme gestionnaire, ne
pas assécher (temporairement ou en permanence), ni modifier artificiellement
le régime hydraulique (par recalibrage, comblement, déblaiement,
terrassement, piétinement, décapage, modification du lit des cours d'eau,
obstruction ou modification de l'écoulement).

- □ Ne pas détruire les ripisylves (ni arrachage, ni destruction chimique ou mécanique) - sauf opération de restauration au profit d'une espèce patrimoniale validée par la structure animatrice.
- □ Ne pas procéder à l'entretien chimique des berges des fossés et ruisseaux.
 □ Dans le cas d'un entretien mécanique au moyen d'épareuse, restreindre cette pratique à la végétation herbacée (non ligneuse).
- □ Pratiquer les opérations d'entretien des ripisylves de manière douce et non systématique. Ces opérations consistent à un entretien léger et ne doivent pas aboutir à une mise à blanc des berges. Solliciter la structure animatrice pour définir les modalités d'intervention.







PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Cours d'eau, berges et boisements rivulaires

Recommandations:

- □ Privilégier le cas échéant l'abreuvement du bétail en dehors du lit mineur des cours d'eau ou des fossés.
- □ Eviter de stocker les déchets végétaux ou les produits de curages sur les berges.







PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Milieux forestiers

Engagements:

- □ Ne pas défricher les boisements d'intérêt communautaire identifiés dans le DOCOB.
- □ Ne pas réaliser les travaux lourds du sol suivants : labour profond, sous-solage, assainissement (drainage par creusement de fossés et éventuellement pose de drains).
- □ Ne pas modifier la nature du boisement par la mise en place de monoculture.
- □ Utiliser des huiles biodégradables pour toute intervention sur les parcelles.





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Milieux forestiers

Recommandations:

☐ Réaliser les travaux forestiers en respectant les périodes sensibles pour la faune et la flore et adapter les modes de pratique et les types de matériel.
□ Lors de travaux d'exploitation forestière ou d'entretien, utiliser des matériels adaptés aux milieux sensibles forestiers. Utiliser notamment un matériel dont le poids et la taille sont adaptés au degré d'hydromorphie du sol.
□ Lors de travaux de coupe, procéder ou faire procéder à un arasement propre des arbres (coupe nette).
□ Conserver des arbres morts, dépérissant et/ou à cavités dans la mesure où ceux-ci ne posent pas de problèmes de sécurité pour le public, de problèmes sanitaires pour le boisement et le cas échéant de risque de chute dans le cours d'eau.
□ Conserver, lorsqu'il existe, un sous-étage abondant et diversifié.





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Haies et arbres isolés

Engagements:

- □ Maintenir les éléments fixes (haies, arbres isolés...) en l'état sauf en cas de risques pour la sécurité publique ou pour des questions sanitaires.
- □ Maintenir des arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissants sauf s'ils présentent un risque pour la sécurité des personnes.
- □ Ne pas utiliser de produits chimiques et ne pas intervenir sur le sol dans un rayon de 5 mètres de la formation arborée.





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Haies et arbres isolés

- Recommandations:
 - □ Privilégier une haie stratifiée (3 strates : arborée, arbustive, herbacée) et composée d'essences locales et variées.





Budget prévisionnel



MESURE			ВОВ	GET PREVISION	BUDGET PREVISIONNEL				
VI LOUIL	INTITULÉ	N	N+1	N+2	N+3	N+4			
G1	Lutte contre l'envahissement des zones humides par les ligneux et les herbacées sociales	6 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	- €			
G2	Création de micro-habitats favorables à un rajeunissement des milieux humides	500,00€	500,00€	500,00€	500,00€	500,00 €			
G3	Restauration de landes atlantiques	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	- €	- €			
G4	Restauration et amélioration du cortège floristique des prairies de fauche	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €			
G5	Limitation de l'expansion des plantes exotiques envahissantes	2 000,00 €	2 000,00 €	500,00€	500,00€	500,00 €			
G6	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou broyage	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €			
G7	Entretien des milieux ouverts par pâturage extensif	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €			
G8	Mise en défens de zones sensibles	1 600,00€	- €	1 600,00€	- €	- €			
G9	Réouverture de zones humides et de corridors pour favoriser les déplacements du Fadet des Laîches	- €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €			
G10	Mise en lumière de linéaires favorables à l'Agrion de Mercure	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	- €			
G11	Limiter l'utilisation de produits phytosanitaires	Renvoi aux MAEC							
G12	Gestion de la ripisylve et des embâcles	- €	7 500,00 €	- €	7 500,00 €	- €			
G13	Développement de bois sénescents	A définir selon barème							
G14	Travaux de taille favorables aux insectes saproxyliques	- €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €			
G15	Restauration et entretien de haies et d'arbres isolés	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €			
S1	Actualisation de la cartographie des habitats et évaluation de leur état de conservation	3 000,00€	- €	- €	- €	1 500,00 €			
S2	Réalisation d'une étude hydro-morphologique du ruisseau du Clamondé	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €			
S 3	Réalisation d'inventaires et de suivis ciblés sur les espèces	12 000,00 €	8 000,00 €	11 000,00 €	8 000,00 €	9 000,00 €			
S4	Mise en œuvre de suivis et d'indicateurs d'évaluation	3 000,00€	3 000,00 €	3 000,00€	2 000,00 €	2 000,00 €			
V1	Sensibilisation du grand public, des scolaires et des différents acteurs		Ві	udget animatio	n				
V2	Valorisation du site via différents supports	400,00€	400,00€	400,00€	400,00€	400,00 €			
A1	Assurer la non-destruction des habitats	Budget animation							
A2	Adaptation des modes de gestion aux cycles des espèces à forte valeur patrimoniale	Budget animation							
А3	Identification des sources potentielles de pollution du ruisseau du Clamondé et de ses affluents	Budget animation							
A4	Animation du DOCOB	17 550,00 €	14 400,00 €	14 400,00€	13 050,00 €	13 050,00 €			
	TOTAL / AN	64 150,00 €	58 150,00 €	51 750,00 €	47 800,00 €	41 800,00 €			
	TOTAL 5 ANS	263 650,00 €							

